

## LA RÉFORME DE LA CARDIOLOGIE

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – Je vous ai interpellé à plusieurs reprises à propos de ce dossier. Je reviens à la charge. Vous m'aviez envoyé une réponse écrite le 5 octobre 2006, mais de nouveaux éléments sont intervenus. La réforme de la cardiologie hospitalière est mise en œuvre par le Ministre Rudy Demotte et devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2007. Un article de presse paru dans le « Généraliste » fait état de ce que les pourparlers « seraient » en bonne voie entre les centres de Mouscron et Courtrai, de même qu'en province de Luxembourg. De plus, Arlon organiserait d'ici 2007 un plateau cardio complet et Libramont oeuvrerait en synergie en B1-B2. De plus Courtrai deviendrait un centre complet et oeuvrerait en synergie avec un B1-B2 à Mouscron. Par ailleurs, j'ai reçu une autre information. Vous avez sollicité avec votre Collègue le Ministre Courard, un plan médical global pour la province de Luxembourg. Ce plan vous a été remis mais depuis, c'est le silence radio. Des concertations ont lieu dans vos cabinets respectifs. Vous devez comprendre que le temps passe et que les gens s'inquiètent parce qu'on se tait à propos de ce plan. Il se dit tout et n'importe quoi, on parle de marchandages politiques et de modifications apportées à ce plan. Pourriez-vous me faire connaître l'état des négociations actuelles ? Quelle est votre position par rapport au secteur de la cardiologie ? Comment allez-vous assurer des soins sérieux en la matière en province de Luxembourg ?

**Mme Christiane Vienne**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – J'ai déjà répondu à ce sujet à certains de vos Collègues parlementaires. La réforme de la cardiologie est un sujet important et délicat, l'offre de soins doit être garantie. Cependant, cette matière relève de la compétence de mon Collègue fédéral, M. Demotte. Pour ma part, j'ai pris bonne note du fait que cette réforme a été pensée en adéquation avec les besoins de la population en tenant compte des spécificités liées au territoire, telles que celles de la province du Luxembourg. Il faut également remarquer que la Belgique reste davantage équipée que ses voisins. Beaucoup de projets circulent



*actuellement. Le débat connaît une évolution. Nous avons entamé la discussion avec le Fédéral, elle se poursuit. Tout cela est pour moi positif. Je tiens néanmoins à vous dire que nous en sommes au stade des hypothèses. Il est donc délicat d'en parler, on ne peut pas faire naître de faux espoirs ni s'avancer sans certitudes. Concernant le rapport établi par la cellule d'accompagnement et d'expertise dont vous avez parlé, ce rapport est bien parvenu à mon Cabinet le 24 octobre dernier. Je n'ai pas encore pu me plonger dans celui-ci. Il vous sera présenté selon des modalités définies avec le Ministre Courard. Il ne s'agit absolument pas d'un document secret mais d'un document copieux qu'il faut étudier en détails. Une discussion doit également être menée avec les hôpitaux luxembourgeois. Nous voulons répondre aux besoins de la population mais sans nous engager dans des voies hasardeuses. Nous avons reçu le rapport il y a 15 jours, laissez-nous le temps de le négocier entre nous. Nous entamerons rapidement la discussion avec les hôpitaux luxembourgeois. Il n'y a pas de complot en la matière.*

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – *Votre réponse ne me satisfait pas dans la mesure où vous ne parlez pas de timing. Je vous réinterrogerai pour avoir un timing clair de ce dossier. Les critères de M. Demotte pourraient être revus, c'est une bonne nouvelle car nous avons besoin de dérogations pour la province de Luxembourg. Vous dites que vous allez renégocier entre vous pour ensuite discuter avec les différents acteurs de la Province de Luxembourg. Cependant, pour éviter les rumeurs, il faut les associer aux discussions dès maintenant.*